



Offre d'achat d'un appartement par une agence

Par **acampguilhem**, le **20/03/2015** à **19:42**

Bonjour,

Je viens de faire une offre d'achat pour un appartement par l'intermédiaire d'une agence. Or celle ci ne présente pas cette offre au vendeur pour le motif que mon offre risque de faire baisser sa commission si le vendeur ne veut pas baisser son prix.

L'agence a t'elle le droit de refuser mon offre d'achat, sans même la présenter au vendeur.

Merci

Par **janus2fr**, le **20/03/2015** à **20:01**

Bonjour,

Il faudrait connaître les termes du mandat signé entre le vendeur et l'agence pour savoir ce qui est prévu concernant les offres en dessous du prix.

Sauf si le vendeur a fait noter au mandat que toute offre doit lui être transmise, l'agence n'a pas obligation de transmettre des offres ne correspondant pas au prix prévu.

Par **acampguilhem**, le **23/03/2015** à **20:28**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Il me paraît difficile de connaître les termes du mandat signé entre le vendeur et l'agence. Donc je laisse tomber.

Par **janus2fr**, le **24/03/2015** à **08:03**

Vous pouvez tenter de faire votre offre directement au vendeur pour qu'il en ait connaissance. A lui ensuite de voir avec l'agence s'il est intéressé...